

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances  
Service du Budget & Gestion Financière  
12409

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

**OBJET : Demande de garantie d'emprunt formulée par  
la SA d'HLM Nouveau Logis Provençal.**

**Opération : construction de 7 logements collectifs locatifs sociaux  
(3 PLUS, 2 PLAI, 2 PLS) situés au 8, impasse Bonfilhon, Place de la Manare - 13920 Saint-  
Mitre-les-Remparts.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La SA d'HLM Nouveau Logis Provençal sollicite le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour une demande de garantie d'emprunt d'un montant de 336.681,00 €. Celle-ci représente 45% d'un emprunt d'un montant total de 748.180,00 €, dont les caractéristiques sont présentées en annexe au présent rapport.

Cette demande intéresse le secteur du logement social (construction).

Par ailleurs, l'encours cumulé garanti auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône de la SA d'HLM NOUVEAU LOGIS PROVENÇAL s'élève au 01/01/2018 à 37.744.727,53 €. Cet encours représente 2,95% de l'encours garanti des organismes HLM et 2,67% de l'encours total garanti.

Cette garantie d'emprunt votée par la Commission permanente du Conseil départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

